

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26/10/2017 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18 h 00

Présidé par : Jacques NIVON, Maire

Secrétaire de séance : Marie France CORREARD

PRESENTS: Jacques NIVON
Marie France CORREARD
Emile MALLET
Marie BODY
Daniel GRANDIN
Fabrice ARNAUD
Ernst LOPES CARDOZO
Gérard NELH

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06/09/2017:

Le compte rendu de la réunion du 06/09/2017 est approuvé à l'unanimité.

1 – DELIBERATION SUR LES STATUTS DEFINITIFS DE LA CCBDP:

Les statuts définitifs de la Communauté de Communes des Baronnie en Drome Provençale incluant le transfert des compétences optionnelles et facultatives ont été approuvés par les conseils communautaires des 9 Mai et 30 Aout 2017. Ces décisions ont ensuite fait l'objet de l'arrêté préfectoral n°2017242-0007 daté du 30 Aout 2017. Néanmoins, les Communes membres sont invitées à approuver ces statuts dans un délai de 3 mois à compter de la notification de ceux-ci par l'EPCI. Le Maire donne la liste des compétences optionnelles et facultatives ainsi que leur définition et demande un vote. Ces statuts sont approuvés à l'unanimité.

2 – DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE A L'ASA:

Comme les années précédentes, le budget communal prévoit bien une subvention de 610 € à l'ASA de Villeperdrix. Dans la rédaction du budget la somme a bien été notée, mais sa destination a été oubliée à la page B1.7 partie IV. La Trésorerie demande donc à la Commune de préciser le bénéficiaire de ladite somme. A l'unanimité, le Conseil confirme que ces 610 € sont bien alloués à l'ASA de Villeperdrix.

3 – CONVENTION AMO AVEC LE PNRBP POUR LA SAUVEGARDE DU PONT ROMAIN :

Conformément à la décision prise par le Conseil lors de la réunion du 6 Septembre dernier, le Maire a demandé au PNRBP de proposer un projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour conduire les travaux de sauvegarde du Pont Romain. Il en donne lecture. Certains conseillers demandent à ce qu'on insiste sur le partenariat avec l'ASPDA et qu'en conséquence on reprenne le haut de la page 2, article 1. Ils souhaitent également voir les premiers documents qui ont été établis par Alexandre Vernin, chargé de mission « culture et patrimoines » au PNRBP. Le Maire demande ensuite aux conseillers l'autorisation de signer cette convention ainsi modifiée et demande un vote à ce sujet. Accord est donné par 7 voix pour et une abstention.

4 – CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2017:

En accord avec les adjoints, le Maire propose de reconduire la cérémonie au « monument aux morts » pour le 11 Novembre prochain. Elle est fixée à 11 h 15 avec un départ de la Mairie à 11 heures. Elle sera suivie d'un vin d'honneur servi dans la salle d'animation toute proche.

5 – ACHAT D'UN ELECTRIFICATEUR POUR PROTEGER LA STATION D'EPURATION :

La station d'épuration ayant été visitées à plusieurs reprises par des sangliers, il a été décidé de mettre en place une protection périphérique électrique. Un électrificateur alimenté par un panneau solaire a été acheté via l'ACCA locale afin de bénéficier d'un meilleur prix. Afin de rembourser l'association de chasse, le Maire propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €. Accord est donné à l'unanimité.

6 – MISE EN PLACE DES PLAQUES DE RUE ET NUMEROS :

L'ensemble du matériel prévu pour l'adressage vient d'être livré avec plus d'un mois de retard. Pascal et Emile vont démarrer la mise en place des mâts et des plaques et visent de terminer pour la fin de l'année. Il s'agira ensuite de fixer les numéros et d'envoyer à chaque propriétaire la circulaire qui précise officiellement sa nouvelle adresse. Il aura ensuite cinq ans pour la diffuser. Les habitants qui souhaitent mettre en place eux-mêmes leur numéro pourront le faire sous réserve de le faire dans les plus brefs délais.

7 – VOIRIE 2018 :

Le technicien de la CCBDP demande le programme de travaux pour 2018. Le Maire rappelle que l'argent prévu pour la voirie communautaire en 2017 n'a pas été utilisé et a été reporté en 2018. En conséquence, la Commune dispose de 33640 € pour l'année prochaine. Après discussion il est établi la liste suivante :

- Réfection du chemin du Pré du Jas (devis à refaire en fonction des nouveaux marchés)
- Goudronnage du chemin des Nayses
- Réfection du chemin de la Chaux (revêtement et réseau d'eaux pluviales)

Des devis seront demandés pour chacun de ces chantiers et en fonction du montant total, il faudra certainement établir des priorités. Pour le chemin de La Chaux, une étude hydraulique est nécessaire pour définir la meilleure solution technique et dimensionner les canalisations. Le Maire a demandé un devis au BET Legaut qui a déjà travaillé pour la Commune. Celui-ci s'élève à 700 € HT. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour faire exécuter cette étude. Le Maire indique que des discussions sont toujours en cours avec Mme et Mr Simon pour que le chemin devienne public au droit de leur propriété.

8 – CHEMIN DES MOUTONS :

A l'occasion de la vente de la maison de Mme Anne Berthet à Léoux, nous nous sommes aperçus que la démarche pour rendre public le chemin des Moutons (qui dessert ladite maison) n'a jamais été terminée. Le géomètre a levé et numéroté les nouvelles parcelles, mais les actes n'ont pas été établis. Le Maire a demandé aux propriétaires concernés leur accord pour une cession gratuite à la Commune des parcelles concernées. Mme Berthet a répondu favorablement par une lettre du 16 Octobre dernier et Mr Bolling a donné son accord oral. Il reste à contacter Mme Sitt. Un devis sera demandé à Mme Richard pour établir les actes administratifs correspondants.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

- ABATTAGE DES PINS DU CIMETIERE DU PRE DU JAS:

Emile et Jacques estiment qu'il faut abattre les trois grands pins qui se trouvent dans l'angle Sud-Ouest du cimetière du Pré du Jas. Ils sont aujourd'hui très hauts et pourraient, en cas de chute, endommager des tombes ou le mur d'enceinte. Un devis a été demandé à l'entreprise « Travaux Nature ». Son montant est de 1330 € HT. Le Maire, après s'être assuré que l'ensemble du Conseil était d'accord pour abattre ces arbres, demande un accord sur le devis. A l'unanimité, le Conseil accepte.

- LEVE TOPOGRAPHIQUE DES RUELLES DU VILLAGE :

Afin de démarrer le dossier de réfection des ruelles du centre du village, il est nécessaire de faire un levé topographique du site. Marc Ferrand, topographe, a remis un devis pour cette mission dont le montant est de 1360 € HT. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de cette étude.